

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 4 décembre 2023

20 Heures

Présents : Mmes Joëlle ROSSI, Violette EGON, Stéphanie OZIL
MM. Maurice CHARBONNIER, Julien SUEUR,
Mmes Adeline BERNARD, Isabelle CARDINAL, Liliane COLAS, Marie-Laure GONTRAND,
Renée HASSAPIS, Valérie PESCHIER
MM. Dominique CALDERAN, Franck SEGURA et Marc TENDIL

Mme Isabelle CARDINAL est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

Le vote de ces comptes rendus est reporté au prochain conseil municipal.

SERVICE DE L'EAU

- Tarif branchement au réseau :

La délibération du 10 décembre 2019 fixait les tarifs suivants de pose des compteurs d'eau selon le diamètre :

- Ø 25 à 600 €.
- Ø 32 à 700 €.
- Ø 40 à 800 €.
- Ø 50 à 900 €.

Arrivée de Mme Violette EGON.

Vu l'augmentation des prix des matériaux, proposition est faite d'augmenter de 100€ le prix de branchement de chaque gamme de compteur. Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

- Ø 25 à 700 €.
- Ø 32 à 800 €.
- Ø 40 à 900 €.
- Ø 50 à 1000 €.

Vote pour augmenter ces tarifs : Adopté à l'unanimité par les membres présents.

Ces forfaits sont applicables pour les travaux de branchement de 0 à 3,99 mètres linéaires conformément aux délibérations des 28 juillet et 29 décembre 2016.

- Créance éteinte : Une créance éteinte de 1268,54€ est à voter après que tous les recours légaux aient été faits.

Vote pour éteindre la créance : Adopté à l'unanimité par les membres présents.

- Forage d'Orbeyre : Il est rappelé que ce forage a pour objet de sécuriser le réseau d'eau et non pas pour prélever davantage d'eau. Le forage a été fait à une profondeur de 100,80m.

Le lot 1 est en cours. Le forage s'est bien déroulé. De 0 à 25 mètres de profondeur il faut étancher correctement la zone, mais problème car le béton liquide s'échappe. Une autre technique va être utilisée avec du sable de silice pour étancher de façon efficace.

La pompe se trouvera à 80m de profondeur, le forage est descendu à 100m par sécurité.

Lot 2 : descente de la pompe en janvier et fin en février, mise en sécurité du forage.

Le lot 3 (raccorder la tête du forage à la conduite existante) est à voter pour une somme d'environ 12 000€. Les travaux seront réalisés en interne.

Vote pour autoriser Mme le Maire à signer les devis correspondants à ce lot : Adopté à l'unanimité par les membres présents.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : STATION D'EPURATION ; VALIDATION LOT 3

Lot 1 : construction

Lot 2 : réseau transfert

Le lot 3 est également à voter pour le branchement des tuyaux de la vieille station à la nouvelle station d'épuration pour une somme d'environ 30 000€. Travaux en interne.

M. Julien SUEUR demande comment on va procéder pour passer sous le Salastre.

Vote pour valider le lot 3 et autoriser Mme le Maire à signer les devis correspondants à ce lot : adopté à l'unanimité par les membres présents.

RESTAURATION COMPOIX : CHOIX ENTREPRISE

Deux propositions ont été faites par un artisan (Mme Tyrlik) pour la somme de 1400€ HT et par une entreprise (La Reliure du Limousin) pour un montant de 1900€ HT. La directrice des archives a donné son avis technique par rapport aux deux devis.

Mme le Maire propose de choisir l'artisan de Jaujac qui propose un travail avec des qualités techniques intéressantes à un prix moindre.

Vote pour choisir l'artisan Mme Tyrlik et déposer les demandes de subvention : adopté à l'unanimité par les membres présents.

RESTAURATION ATLAS NAPOLEONIEN : CHOIX ENTREPRISE

Les devis sont les suivants : Mme Tyrlik (5100€ HT), Reliure du Limousin (3336€ HT).

La directrice des archives informe que l'entreprise « La Reliure du Limousin » propose des solutions techniques plus appropriées.

Vote pour choisir l'entreprise « la Reliure du Limousin » et déposer les demandes de subvention. Adopté à l'unanimité par les membres présents.

PERSONNEL :

- Remboursement frais d'affranchissement :

Un agent a avancé la somme de 35 € pour affranchir un colis.

Vote pour effectuer le remboursement de ces frais d'affranchissement : Adopté à l'unanimité par les membres présents.

- Indemnité kilométrique agents recenseurs :

Le recensement va avoir lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février 2024. Découpage de la commune en 3 zones. Pour cela il y a besoin de 3 agents recenseurs. Une annonce a été passée via la Newsletter et 6 personnes ont postulé pour cette mission, dont 3 Lagorçois. La priorité sera donnée aux Lagorçois.

Leur travail nécessite 250 heures chacun. La commune devra donc verser un total d'environ 12 655 € pour payer les 750 heures au SMIC. La subvention forfaitaire de l'Etat n'est que de 2604 € pour ce recensement.

Il faut délibérer pour le remboursement des frais kilométriques puisque les agents vont utiliser leur véhicule personnel. Proposition de donner une indemnité kilométrique de 60 centimes le kilomètre.

Vote pour cette grille tarifaire. Adopté à l'unanimité par les membres présents.

Des renseignements seront pris pour voir ce qui est compris au niveau de l'assurance pour utiliser le véhicule personnel dans le cadre de déplacements professionnels.

ECOLE MATERIEL INFORMATIQUE

Devis de chez Epsylone pour 8 Ipad : 4525€ TTC (mises à jour garanties de 7 ans)

Devis de chez Epsylone pour 8 tablettes Samsung : 3205€ TTC (mises à jour garanties de 3 ans).

L'équipe enseignante demande à ce que la Municipalité finance l'achat de 10 tablettes si le choix est fait pour des tablettes Samsung (le prix serait donc de 3835€).

Les Ipad bénéficient d'une garantie avec mises à jour pendant 7 ans.

Les tablettes Samsung bénéficient d'une garantie avec mises à jour pendant 3 ans.

M. SUEUR dit que les Ipad ont été conseillés par le conseiller pédagogique.

À St Sernin, ils ont des Ipad qui fonctionnent très bien.

Mme CARDINAL dit qu'à Vallon, ils ont des Samsung qui fonctionnent très bien.

Il est précisé que le rangement en armoire protégerait bien toutes les tablettes.

Mme GONTRAND dit que certains pays enlèvent les tablettes des écoles car cela cause des dégâts sur les enfants.

Vote pour équiper l'école en tablettes ipad : 11 contre, 2 abstentions, 1 pour

Vote pour équiper l'école en tablettes Samsung : 1 contre, 3 abstentions, 10 pour

Vote pour équiper pour 8 tablettes : 10 pour

Vote pour équiper pour 10 tablettes : 2 pour

Vote pour s'abstenir par rapport au nombre de tablettes : 2 abstentions

Une autre demande est faite pour 3 ordinateurs portables pour une somme de 1905€ ainsi qu'un vidéoprojecteur pour une somme de 1200€.

Il est proposé de discuter de ces investissements informatiques lors de la préparation du budget prochain.

Mme EGON dit que des demandes de subventions sont possibles avec un projet d'école venant des enseignants.

M. SUEUR dit que le cuisinier de la cantine demande un ordinateur.

Mme le Maire répond que la commande est en cours chez Epsylone.

M. SUEUR dit qu'il serait bon d'organiser une journée portes ouvertes pour motiver les parents, communiquer plus pour valoriser les classes.

Vote pour reporter la discussion sur les 3 ordinateurs et le vidéoprojecteur au budget 2024 : 1 abstention, 13 pour.

AIRE DE CAMPING-CAR : PRECONISATION TARIFAIRE 2024

Un courrier de Camping-car park a été envoyé avec des préconisations tarifaires pour l'année 2024. Le tarif actuel de 12€ par nuitée passerait à 13€ par nuitée pour suivre l'inflation.

Nombre de nuits en 2023 :

- Juillet (à partir du 17) : 31
- Août : 120
- Septembre : 55
- Octobre : 62
- Novembre : 13

Une discussion a lieu et il s'avère pour beaucoup de membres du Conseil Municipal qu'il ne paraît pas judicieux d'augmenter dès la première année alors que les aménagements ne sont pas terminés.

Vote pour augmenter les tarifs : Refusé à l'unanimité par les membres présents.

Concernant les plantations, pas de muriers car pollution des véhicules.

M. CHARBONNIER a demandé à la Communauté de communes la mise en place de la signalétique relative à l'aire de camping-cars. Il n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

M. SUEUR a rencontré la commerciale de Camping car Park au congrès des Maire, qui propose une inauguration commune avec l'aire d'Orgnac L'aven.

Les campingcaristes apprécient la vue depuis l'aire de Lagorce mais problème du bruit lors du ramassage des poubelles.

DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Pour terminer la comptabilité d'ici la fin de l'année vu qu'il n'y aura pas de conseil municipal avant 2024, il faut autoriser Mme le Maire à signer si besoin des délibérations modificatives.

Vote pour autoriser Mme le Maire à signer les éventuelles délibérations modificatives : Adopté à l'unanimité par les membres présents.

FORMATION PREMIERS SECOURS

Il y a eu une demande de certains membres de la Réserve et de certains membres du personnel.

Des devis ont été demandés à différentes structures :

- Pompiers : 70€ / personne (1 formateur pour 10 personnes) + 20€ de déplacement

- Croix rouge : 60€ /personne

Rappel du personnel communal : école 5 personnes, cuisine 3 personnes, secrétariat 3 personnes, service technique 4 personnes dont un pompier, musée 2 personnes.

On pourrait proposer à 5 réservistes. M. SUEUR demande combien de réservistes veulent être formés.

Mme PESCHIER demande s'il s'agit d'une formation premiers secours ou SST.

M. CHARBONNIER répond plutôt SST (Sauveteur Secouriste au Travail) pour le personnel et premier secours pour la RCSC, en 2024.

M. SUEUR dit qu'il faut proposer plusieurs dates.

Mme BERNARD souligne l'importance de cette formation pour la RCSC.

Mme GONTRAND dit qu'il serait bien de continuer le partenariat avec les pompiers.

Mme le Maire répond qu'un partenariat avec la Croix rouge ne gênerait pas les pompiers.

Mme le Maire propose qu'une somme soit allouée pour former des personnes. Il apparaît très important de former également le personnel municipal sur la base du volontariat (école, techniques, musée, cantine...).

Il faut se renseigner sur la formation SST qui est plus portée sur le volet « sécurité au travail » pour savoir quels seraient les contenus adaptés à proposer.

Cela sera rediscuté lors du conseil municipal de janvier 2024.

COURRIER DE LA RCSC

Les membres de la RCSC souhaitent publier une lettre d'informations à la population.

Mme le Maire propose de créer un groupe de travail avec des élus et des membres de la Réserve pour modifier certains éléments de ce courrier en raison d'erreurs de chiffrage et/ou de précisions à apporter.

Lecture du courrier.

Mme le Maire se dit gênée par le texte.

Mme GONTRAND dit ne pas comprendre la réaction des élus qui ne se sentent pas reconnus.

M. CHARBONNIER souligne l'importance vis-à-vis de la population.

Elus se proposant pour participer à cette réflexion : Julien SUEUR, Dominique CALDERAN, Valérie PESCHIER, Marie-Laure GONTRAND, Renée HASSAPIS. Ainsi que 3 ou 4 réservistes.

Une date est proposée pour travailler sur ce courrier : lundi 18 décembre à 19h.

VOIRIE : ENTRETIEN ROUTES

Une commission voirie s'est réunie le 30 novembre 2023. Enveloppe de 30 000€ par an, non utilisée en 2023 afin d'avoir 60 000€ en 2024. La commission propose de refaire en 2024 le chemin de Saint-André, le mur du soutènement du chemin du Chadafaud, et une partie du chemin de Mikenly suite à la chute d'un arbre.

Il n'y a pas d'assurance pour la voirie, mais l'État intervient pour les dommages orages, en déduisant la vétusté.

Concernant le chemin du Chadafaud, le propriétaire du terrain en bas du mur de soutènement, donne son accord au passage des employés communaux sur son terrain pour effectuer les travaux nécessaires à la réfection de ce mur.

M. SEGURA demande si une partie de l'enveloppe voirie peut être utilisée pour réhabiliter le chemin de Vigier. M. SUEUR propose des aménagements à faire a minima pour permettre le croisement des véhicules à certains endroits sur ce chemin.

Il est répondu que les chemins de St André et du Chadafaud présentent un caractère dangereux. M. CHARBONNIER estime la réhabilitation de la route de Vigier à environ 300 000 €, sans compter les acquisitions foncières à faire pour prévoir des zones de croisement. D'après lui, il faudrait donc plusieurs années pour réaliser les travaux au vu de l'enveloppe budgétaire communale pour la voirie.

M. SUEUR demande si le chemin de St André est vraiment communal.

Vote pour suivre les propositions de la Commission Voirie, à savoir de demander des devis pour les réfections des trois chemins précités : 1 contre, 13 pour.

ACHAT DE TERRAIN

La propriétaire de la parcelle A772 souhaite acheter une bande de 3m de terrain d'environ 102m² sur la parcelle A771 jouxtant son terrain, à Leyris. Par un courrier envoyé à la Mairie, elle fait une proposition d'achat à 64€/m² au lieu des 70€/m² habituellement pratiqués. Elle justifie cette proposition de prix par les difficultés qu'elle avait eues pour l'obtention de son permis de construire.

Cette personne a eu de gros ennuis au moment de la construction, à cause des attaques successives du PLU. La Mairie avait déjà fait un geste de dédommagement en l'exonérant du branchement au réseau d'assainissement (pour un montant d'environ 4000€).

Mme OZIL dit que puisqu'il s'agit de sa demande, les frais bornage et de notaire devraient être à sa charge même dans le cas où la Commune accepte le prix de 64€/m².

Mme GONTRAND présente la situation du demandeur : cette personne a acheté un terrain constructible à la Commune, qui est aussitôt devenu non constructible, elle a vécu 3 ans dans un mobilhome avec ses 2 enfants qu'elle a laissé à l'école de Lagorce. Le montant du bornage pourrait donc être payé par la Commune. Mme BERNARD est d'accord avec l'idée.

Il faut se renseigner sur le coût du bornage pour voir si la Mairie peut prendre à sa charge ces frais.

DIVERS

Une demande a été faite par le Tennis-club de Vallon pour la rénovation du terrain de tennis. Ce serait pour la peinture (2450€) car les travaux pourraient être réalisés par l'équipe du tennis club de Vallon. Il faudrait en premier lieu karcheriser le terrain et le raboter un peu pour le remettre à niveau.

Une demande a été faite par une personne du chemin des Termes pour racheter un morceau de chemin communal pour accéder à son chemin privé. Il faut rencontrer cette personne ainsi que les voisins qui empruntent également ce chemin communal.

M. SUEUR précise qu'il faut aussi regarder l'évacuation des eaux pluviales.

Des réunions ont eu lieu à Vallon pour la sécurisation en eau suite aux pénuries d'eau, notamment en période estivale. Des discussions sont en cours à ce sujet. La commune de Vallon opterait pour l'achat d'eau à la DRAGA mais pour l'instant les décisions ne sont pas prises.

Mme le Maire propose que la Commune achète également de l'eau à la DRAGA pour alimenter les deux fermes de Mayres.

L'idée est rappelée de raccorder le hameau de Tabias au réseau d'eau de Vallon : environ 100€ / m pour un total de 1600m. C'est en cours de discussion. Mme GONTRAND dit que les personnes concernées étaient contre l'idée.

Mme le Maire se dit inquiète par le débit de la source de Fontgarou, qui est passée de 400m³ à 110m³ par jour. L'été, un pic de consommation est atteint avec 800m³ par jour pendant 3 semaines.

Si Vallon se raccorde à la DRAGA, les fermes de Mayres auront accès à l'eau même si Lagorce ne s'y raccorde pas.

D'autres réunions vont suivre.

Proposition de faire les vœux du Maire le 12 janvier à 18h. Il serait projeté un diaporama présentant en autres choses les travaux.

Le 15 janvier aura lieu une réunion pour faire le bilan de la saison au Musée-Magnanerie.

Deux réunions autour du PLUi : 11 décembre à 14h et 22 janvier à 17h.

Le 12 décembre à 18h aura lieu une réunion avec l'association « sauvons le petit patrimoine » de Vogüé pour présenter leur façon de fonctionner.

Atelier public tourisme durable le lundi 18 décembre de 14h à 17h à la Communauté de Communes.

Une rencontre a eu lieu avec l'association Agenda 21 pour la réhabilitation de la cuve des eaux pluviales. Un devis est à venir d'environ 1000€.

L'association Loupoulo recherche une commune pour s'implanter pour de prochaines manifestations. Rencontre prévue jeudi ou vendredi à 19h.

Mercredi 6 décembre à 14h aura lieu un atelier décoration de sapins de Noël.

Il est demandé des nouvelles au sujet du chemin de Gourguet.

Mme le Maire informe que comme la médiation proposée par la commune a été refusée par la famille Leullier, un avocat (M. Gauthier) a été pris pour obtenir des conseils à ce sujet et prendre contact avec leur avocat. En effet, le conciliateur de justice ne peut gérer les litiges qu'entre particuliers.

Levée de séance à 23 heures 10